

# Table des matières

<b>Sommaire</b>	5
<b>Préambule</b>	7

## Chapitre I

### **Droit commercial autonome, droit économique ou droit privé unifié ?**

<b>I. Introduction</b>	9
<b>II. Les droits à système dualiste</b>	9
A. Du Code Napoléon de 1807 au Code de droit économique belge (2013-2014)	9
B. Le <i>Handelsgesetzbuch</i> allemand	14
<b>III. La remise en question du système dualiste</b>	15
<b>IV. Systèmes juridiques où droit civil et droit commercial sont unifiés</b>	16
<b>V. Phénomène commun de transition vers un « droit économique »</b>	21
<b>VI. Bibliographie sommaire</b>	22

## Chapitre II

### **Recours collectifs (ou *class actions*)**

<b>I. Introduction</b>	23
A. Notions	24
1) L'action populaire ( <i>actio popularis</i> )	24
2) L'action d'intérêt collectif	25
3) L'action collective	26

B.	Plan	27
1)	Champ d'application : quels sont les dommages réparables par l'action collective ?	28
2)	Qualité pour agir	29
3)	<i>Opt-in</i> ou <i>opt-out</i> ?	29
4)	Tribunal compétent, déroulement de l'action et rôle du juge	29
a.	Première phase : la phase de filtrage – L'autorisation d'intenter un recours collectif	29
b.	Le jugement d'autorisation	30
c.	L'accord amiable	30
d.	Le jugement sur le fond du litige	31
e.	Recours	31
5)	Frais et financement de la procédure	31
<b>II.</b>	<b>États-Unis</b>	32
A.	Introduction	32
B.	Régime de la <i>class action</i>	33
1)	Champ d'application : quels sont les dommages réparables par l'action collective ?	33
2)	Qualité pour agir	34
3)	<i>Opt-in</i> ou <i>opt-out</i> ?	34
4)	Tribunal compétent, déroulement de l'action et rôle du juge	35
a.	Rôle et compétence	35
b.	La phase de certification	35
c.	Transaction ( <i>settlement</i> )	36
d.	Le jugement au fond	36
5)	Frais et financement de la procédure	37
<b>III.</b>	<b>Québec</b>	37
A.	Introduction	37
B.	Régime de l'action collective	38
1)	Champ d'application : quels sont les dommages réparables par l'action collective ?	38
2)	Qualité pour agir	38
3)	<i>Opt-in</i> ou <i>opt-out</i> ?	38

4)	Tribunal compétent, déroulement de l'action et rôle du juge	39
a.	Rôle et compétence	39
b.	La phase d'autorisation	39
c.	Recours	40
d.	Le jugement au fond	40
5)	Frais et financement de la procédure	41
<b>IV.</b>	<b>Pays-Bas</b>	41
A.	Introduction	41
B.	Régime du règlement collectif des préjudices de masse	42
1)	Champ d'application	42
2)	Qualité pour agir	42
3)	<i>Opt-in</i> ou <i>opt-out</i> ?	42
4)	Phase de négociation, phase judiciaire, tribunal compétent, déroulement de la procédure et rôle du juge	43
a.	La phase de négociation	43
b.	Tribunal compétent	44
c.	Déroulement de la procédure et rôle de la cour	44
5)	Financement	44
C.	Les premiers cas d'application	45
1)	L'affaire du Distilbène ( <i>DES</i> )	45
2)	L'affaire <i>Dexia</i>	47
<b>V.</b>	<b>France</b>	48
A.	Introduction	48
B.	Régime de l'action de groupe	49
1)	Champ d'application : quels sont les dommages réparables par l'action collective ?	49
2)	Qualité pour agir	49
3)	<i>Opt-in</i> ou <i>opt-out</i> ?	50
4)	Tribunal compétent, déroulement de l'action et rôle du juge	50
5)	Frais et financement de la procédure	52

<b>VI. Belgique</b>	52
A. Introduction	52
B. Régime de l'action en réparation collective	54
1) Champ d'application	54
2) Qualité pour agir	54
3) <i>Opt-in</i> ou <i>opt-out</i> ?	55
4) Tribunal compétent, déroulement de l'action et rôle du juge	56
5) Frais et financement de la procédure	57
<b>VII. Examen de la situation dans quelques autres pays européens</b>	57
A. Survol général	57
B. La situation en Allemagne	58
C. Le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni	58
1) Champ d'application	58
2) Qualité pour agir	59
3) Tribunal compétent, déroulement de l'action et rôle du juge	60
4) <i>Opt-in</i> ou <i>opt-out</i> ?	60
5) Frais et financement de la procédure	61
<b>VIII. Les initiatives du législateur européen (Union européenne)</b>	62
<b>IX. Conclusions</b>	64
A. En général	64
B. Quant au champ d'application : quels sont les dommages réparables par l'action collective ?	66
C. Quant au rôle du juge	66
D. <i>Opt-in</i> ou <i>opt-out</i> ?	66
1) Avantages du système de l' <i>opt-in</i>	66
2) Désavantages du système de l' <i>opt-in</i>	67
3) Avantages du système de l' <i>opt-out</i>	67
4) Désavantages du système de l' <i>opt-out</i>	67
E. Quant aux frais et au financement de la procédure	67
<b>X. Bibliographie sommaire</b>	68

## Chapitre III

## Droit de la concurrence : États-Unis *versus* Union européenne

<b>I. Introduction générale</b>	69
A. Naissance du droit de la concurrence	69
1) Aux États-Unis	69
2) En Europe	69
a. Le traité de Paris (1951)	69
b. Le traité de Rome (1957)	70
B. Sources actuelles	71
1) En droit américain	71
a. Le <i>Sherman Act</i> (1890)	71
b. Le <i>Clayton Act</i> (1914)	72
2) En droit européen	72
C. Les conceptions en présence	73
1) Aux États-Unis	73
2) En Europe	74
D. Évolution générale	75
1) Aux États-Unis	75
2) En Europe	77
<b>II. Application du droit de la concurrence – Règles générales</b>	78
A. Application territoriale du droit de la concurrence	78
1) Aux États-Unis	78
2) En Europe	79
B. Autorités et juridictions de la concurrence	79
1) Aux États-Unis	79
2) En Europe	80
C. Sanctions	81
1) Aux États-Unis	81
2) En Europe	82

<b>III. Les deux catégories de pratiques restrictives</b>	83
A. La prohibition des ententes restrictives	83
1) Introduction	83
2) Un accord entre entreprises	83
a. En droit américain	83
b. En droit européen	84
3) Une restriction au commerce ou à la concurrence	85
a. Aux États-Unis : « règle de raison » <i>versus</i> « illégalité <i>per se</i> » <i>versus</i> « légalité <i>per se</i> »	85
b. En Europe : importation de la règle de raison dans le domaine des libertés de circulation – Système d'exemption en matière d'ententes	86
B. Les abus de monopole ou de position dominante	90
1) Mécanisme général	90
a. En droit américain	90
b. En droit européen	90
2) La règle de raison en matière de situations monopolistiques	92
a. En droit américain	92
b. En droit européen	92
3) La théorie des <i>essential facilities</i>	93
a. Introduction	93
b. Aux États-Unis	93
c. En droit européen	96
<b>IV. Bibliographie sommaire</b>	104

## Chapitre IV

## Approche comparée des principes de libre circulation des marchandises (UE, ALENA, USA, OMC)

<b>I. Introduction</b>	105
<b>II. Comparaison ALENA/UE, sous l'angle du droit économique comparé</b>	107
A. L'ALENA	107
1) Généralités	107

2)	Objectifs	110
3)	Principes	110
4)	Vers une intégration plus poussée ?	111
B.	L'Union européenne	111
1)	Historique et objectifs	111
2)	Principes	113
<b>III.</b>	<b>Comparaison entre les régimes de libre circulation des marchandises en vigueur au sein de l'Union européenne et des États-Unis</b>	<b>114</b>
A.	Contexte historique et juridique	114
1)	Union européenne	114
2)	États-Unis	115
B.	Entraves interdites – L'intégration négative en pratique	116
1)	Union européenne	116
a.	Critère d'interprétation adopté par la jurisprudence	116
b.	Le traitement des mesures (in)distinctement applicables	118
2)	États-Unis	122
a.	Critère d'interprétation adopté par la jurisprudence	122
b.	Le traitement des mesures (non) discriminatoires	123
C.	Entraves justifiées	124
1)	Union européenne	124
2)	États-Unis	126
a.	Mesures discriminatoires	126
b.	Mesures non discriminatoires	126
<b>IV.</b>	<b>Comparaison entre les régimes de libre circulation des marchandises en vigueur au sein de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale du commerce</b>	<b>127</b>
A.	Contexte historique et juridique	127
1)	Union européenne	127
2)	OMC	127
B.	Entraves interdites	132
1)	Union européenne	132
2)	OMC	132
a.	Le principe de la nation la plus favorisée (art. I:1 <i>GATT</i> )	132

b.	Le principe du traitement national (art. III <i>GATT</i> )	132
c.	Les accords régionaux et les accords préférentiels non réciproques	133
d.	Le principe de l'accès au marché (art. XI:1 <i>GATT</i> )	133
C.	Entraves justifiées	133
1)	Union européenne	133
2)	OMC	133
<b>V.</b>	<b>Vers une régulation globale des libertés de circulation ?</b>	134
<b>VI.</b>	<b>Bibliographie sommaire</b>	136